

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 12 MARS 2026

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-six par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 16

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Andrée PICCININI -
Yvette WITZ – Liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL
Messieurs Claude FERRI – Alain MERTES – Bruno DOYON

Absents excusés : 6 Procurations : 3

Madame BOUDJEMA Dahbia
Messieurs CUERONI Alain – Philippe GASPARELLA

Monsieur Yves MULLER a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER
Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR
Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Isabelle DUSCH

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 03/2026

Objet : Approbation du compte de gestion du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2025

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 du budget du C.C.A.S. transmis par la Direction Générale des Finances Publiques ;

Considérant la concordance des écritures de l'ordonnateur et du comptable ;

Le conseil d'administration constate que le compte de gestion, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à la majorité,

- Déclare que le compte de gestion du budget, dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Approuve ledit compte de gestion ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Marange-Silvange, le 13 mars 2026



Yves MULLER

PO *Lucille*

Virginie Tarnier

Président du C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-057-2657 02696-2026 0313-03_2026CG-B

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 12 MARS 2026

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-six par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 16

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Andrée PICCININI – Yvette WITZ – Liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL
Messieurs Claude FERRI – Alain MERTES – Bruno DOYON

Absents excusés : 6 Procurations : 3

Madame BOUDJEMA Dahbia
Messieurs CUERONI Alain – Philippe GASPARELLA

Monsieur Yves MULLER a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER
Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR
Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Isabelle DUSCH

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 04/2026

Objet : Approbation du compte administratif du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2025

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;
Vu la délibération n°03/2026 en date du 12 mars 2026 du C.C.A.S. de Marange-Silvange approuvant le compte de gestion du budget général du C.C.A.S. pour l'exercice 2025 transmis par le comptable ;
Considérant que le compte administratif doit être conforme au compte de gestion tenu par le comptable ;

Les mouvements et les résultats constatés au compte administratif pour l'exercice 2025
budget général apparaissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	230 074.93 €
Recettes :	252 186.75 €

Résultat de clôture :	22 111.82€
------------------------------	-------------------

Section d'investissement :

Dépenses :	3 176.56€
Recettes :	109 588.97€

Résultat de clôture :	106 412.41€
------------------------------	--------------------

Soit un résultat global de 128 524.23€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à la majorité,

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

La vice-présidente du C.C.A.S. s'est retirée au moment du vote.

Marange-Silvange, le 13 mars 2026



Yves MULLER

Virginie Tournier
[Signature]

Président du C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-057-265702696-20260313-D04_2026CA-

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 12 MARS 2026

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-six par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 16

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Andrée PICCININI – Yvette WITZ – Liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL
Messieurs Claude FERRI – Alain MERTES – Bruno DOYON

Absents excusés : 6 Procurations : 3

Madame BOUDJEMA Dahbia
Messieurs CUERONI Alain – Philippe GASPARELLA

Monsieur Yves MULLER a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER
Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR
Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Isabelle DUSCH

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 05/2026

Objet : Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu la délibération n°03/2026 en date du 12 mars 2026 du C.C.A.S. de Marange-Silvange approuvant le compte de gestion du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2025 transmis par le comptable ;

Vu la délibération n° 04/2026 en date du 12 mars 2026 adoptant le compte administratif du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2025 ;

Considérant la concordance des écritures de l'ordonnateur et du comptable ;



Il est rappelé au Conseil d'Administration les résultats de clôture approuvés dans sa précédente délibération, à savoir :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture : 22 111.82€

Section d'investissement :

Résultat de clôture : 106 412.41€

Il est proposé d'affecter au Budget Primitif 2026 les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Compte 002 excédent fonctionnement reporté	22 111.82€	
Compte 001 excédent investissement reporté		106 412.41€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'affecter au Budget Primitif 2026 l'excédent de fonctionnement et d'investissement comme présentés ci-dessus ;
- Charge Monsieur le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Marange-Silvange, le 13 mars 2026



Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

Virginie Tarnier

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-2657 02696-2026 0313-D 05_2026AFF

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 12 MARS 2026

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-six par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 16

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Andrée PICCININI – Yvette WITZ – Liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL
Messieurs Claude FERRI – Alain MERTES – Bruno DOYON

Absents excusés : 6 Procurations : 3

Madame BOUDJEMA Dahbia

Messieurs CUERONI Alain – Philippe GASPARELLA

Monsieur Yves MULLER a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR

Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Isabelle DUSCH

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 06/2026

Objet : Approbation du Budget Primitif du C.C.A.S. pour l'exercice 2026

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu la délibération n°03/2026 en date du 12 Mars 2026 du C.C.A.S. de Marange-Silvange approuvant le compte de gestion du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2025 transmis par le comptable ;

Vu la délibération n°04/2026 en date du 12 Mars 2026 adoptant le compte administratif du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°05/2026 en date du 12 mars 2026 affectant les résultats de l'exercice précédent ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire le 18 février 2026 ;

Le Centre Communal d'Action Sociale vote son budget primitif en tenant compte de la répartition de l'affectation des résultats de l'exercice 2025, après approbation du compte administratif.



L'équilibre par section du budget primitif 2026 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 272 476.82€

Recettes : 272 476.82€

Section d'investissement :

Dépenses : 119 841.55€

Recettes : 119 841.55€

Ce budget intègre les résultats de l'exercice 2025.

Après présentation du budget, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à la majorité,

- Approuve le budget primitif 2026 tel que présenté ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 13 mars 2026

Yves MULLER



Président du C.C.A.S.



Virginie Tournier

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-057-265702696-20260313-D06_2026BP-

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 12 Mars 2026

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-six par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 16

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Andrée PICCININI – Yvette WITZ – Liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL
Messieurs Claude FERRI – Alain MERTES – Bruno DOYON

Absents excusés : 6 Procurations : 3

Madame BOUDJEMA Dahbia
Messieurs CUERONI Alain – Philippe GASPARELLA

Monsieur Yves MULLER a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER
Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR
Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Isabelle DUSCH

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 07/2026

Objet : Attribution Coup de Pousse – Enfants nés en 2012

Vu la délibération du 30 mars 2015 relative à la mise en place de l'opération « Coup de Pousse » pour les jeunes de 14 à 19 ans dans l'année civile, résidant dans la commune ;
Vu la délibération n°29/2022 en date du 14 décembre 2022 mettant à jour les règles d'attribution du fonds lié au dispositif « Coup de Pousse » ;
Vu la délibération n° 06/2026 du 12 mars 2026 relative à l'approbation du Budget Primitif du C.C.A.S. pour l'exercice 2026 ;
Considérant qu'en 2026, les jeunes de la commune nés en 2012, résidant dans la commune, sont au nombre de 98 ;

Il est rappelé au Conseil d'Administration que ce dispositif permet l'attribution d'un soutien financier annuel de 100 € à chacun de ces jeunes pendant 6 ans soit de 2026 à 2031.

Le soutien financier sera ainsi d'un montant maximal de 600 € par jeune au terme des 6 ans, soit :

2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	600 €

Le montant total de l'opération « Coup de Pousse » pour les jeunes de la commune nés en 2012 est fixé à 58 800€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à la majorité,

- Décide de reconduire l'opération « Coup de Pousse » pour les jeunes de la commune nés en 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 13 mars 2026

Yves MULLER



Virginie Tournier

Président du C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20260313-007_2026ATT

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 12 MARS 2026

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-six par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 16

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Andrée PICCININI -
Yvette WITZ – Liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL
Messieurs Claude FERRI – Alain MERTES – Bruno DOYON

Absents excusés : 6 Procurations : 3

Madame BOUDJEMA Dahbia
Messieurs CUERONI Alain – Philippe GASPARELLA

Monsieur Yves MULLER a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER
Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR
Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Isabelle DUSCH

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 08/2026

Objet : Coup de Pousse – Autorisation d'engagement pour les jeunes nés en 2012

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2311-3 ;
Vu la délibération du 30 mars 2015 relative à la mise en place de l'opération « Coup de Pousse » pour les jeunes de 14 à 19 ans dans l'année civile et résidant dans la commune et son règlement ;
Vu la délibération n° 06/2026 du 12 mars 2026 relative à l'approbation du Budget Primitif du C.C.A.S. pour l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n° 07/2026 du 12 mars 2026 relative à l'attribution du « Coup de Pousse » aux jeunes de la commune nés en 2012 ;

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire et que pour engager des dépenses qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année ; que la procédure des autorisations d'engagement et des crédits de paiement est donc une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire et permet une meilleure visibilité financière des engagements financiers à moyen terme et que cette faculté est réservée aux dépenses résultant de conventions, de délibérations ou des décisions, au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une participation à un tiers.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'une opération et demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Il est proposé dans ce cadre d'ouvrir pour 2026 l'autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) pour l'attribution du « Coup de Pousse » aux jeunes de la commune nés en 2012, selon :

N° AE	Libellé	Montant AE	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
2026-01	Opération « Coup de Pousse » Pour les jeunes nés en 2012	58 800 €	9 800 €	9 800 €	9 800 €	9 800 €	9 800 €	9 800 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve l'ouverture de l'autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) sus mentionnés ;
- autorise Monsieur le Président du CCAS, ou son représentant, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 sus indiqués ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 13 mars 2026



Yves MULLER

Virginie Tarnier

[Signature]

Président du C.C.A.S.

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 12 MARS 2026

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-six par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 16

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Andrée PICCININI -
Yvette WITZ – Liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL
Messieurs Claude FERRI – Alain MERTES – Bruno DOYON

Absents excusés : 6 Procurations : 3

Madame BOUDJEMA Dahbia
Messieurs CUERONI Alain – Philippe GASPARELLA

Monsieur Yves MULLER a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER
Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR
Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Isabelle DUSCH

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 09/2026

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Moselle (U.D.C.C.A.S.) au titre de l'année 2026.

Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, informe les membres du Conseil d'Administration, de la nécessité de procéder au renouvellement de l'adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Moselle (U.D.C.C.A.S.) au titre de l'année 2026.

Elle précise que le montant de la cotisation s'élève à 0.01 € par habitant, soit pour la commune de Marange-Silvange :

♦ 0.01 € x 6 606 habitants soit 66.06€ € (éléments Insee : population en



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à la majorité,

- Décide d'adhérer à l'U.D.C.C.A.S. de la Moselle 8 rue des écoles 57155 MARLY pour l'année 2026.
- Accepte de procéder au règlement d'un montant de 66.06€.
- Autorise madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S., à signer le mandat de paiement correspondant à la facture produite par l'U.D.C.C.A.S.

Marange-Silvange, le 13 mars 2026

Yves MULLER



Yves Muller

Président du C.C.A.S.

Virginie Fournier

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-2657 02696-2026 0313-009_2026UDC

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 12 MARS 2026

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-six par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 16

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Andrée PICCININI – Yvette WITZ – Liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL
Messieurs Claude FERRI – Alain MERTES – Bruno DOYON

Absents excusés : 6 Procurations : 3

Madame BOUDJEMA Dahbia
Messieurs CUERONI Alain – Philippe GASPARELLA

Monsieur Yves MULLER a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER
Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR
Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Isabelle DUSCH

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 10/2026

Objet : subvention au profit de la Ligue contre le cancer – Octobre rose 2025.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la convention de partenariat du 21 Mai 2025 avec la Ligue contre le Cancer dans le cadre des manifestations Octobre Rose sur la commune,

Le CCAS s'est mobilisé dans l'action Octobre Rose avec le partenariat de plusieurs associations, bénévoles, membres du Conseil Municipal Jeunes et de nombreuses entreprises (vente « d'objets roses » », dons de lots de tombola, vente de billets de tombola).

Par ailleurs, plusieurs actions ont ponctué le weekend du 25 et 26 octobre 2025.



Les résultats budgétaires de l'action octobre rose 2025 s'élèvent à 4 029.35€.

Considérant le bilan financier et le résultat de l'action octobre Rose,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 4 029.35€ à la Ligue contre le cancer
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 13 mars 2026

Yves MULLER

Virginie Tardieu



Yves Muller

Président du C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20260313-D10_2026SUB

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 12 MARS 2026

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-six par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 16

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Andrée PICCININI -
Yvette WITZ – Liliane PALAMAR – Elisabeth BONNABEL
Messieurs Claude FERRI – Alain MERTES – Bruno DOYON

Absents excusés : 6 Procurations : 3

Madame BOUDJEMA Dahbia
Messieurs CUERONI Alain – Philippe GASPARELLA

Monsieur Yves MULLER a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER
Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR
Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Isabelle DUSCH

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 11/2026

OBJET : Admission en non-valeur

Le Service de Gestion Comptable transmet ponctuellement un état des créances présentées en non-valeur. Ces créances ont la particularité de ne pas avoir pu être recouvrées au terme du processus de poursuites ; ces poursuites sont alors nommées infructueuses.

Les sommes figurant dans ces états transmis sont considérées irrécouvrables et un mandat de paiement Admission en non-valeur nécessite d'être transmis au S.G.C.

Cette démarche, nécessitant une délibération, est en lien avec l'obligation de sincérité budgétaire.

Par extension, une délibération plus globale autorisant l'ordonnateur à admettre en non-valeurs, sur simple décision, les créances irrécouvrables unitaires inférieures à 100.00€ est rendue possible.

Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, informe les membres du Conseil d'Administration, d'une créance irrécouvrable. Elle précise que la somme admise en non-valeur s'élève à 10.50€.

En 2020, une personne a établi un chèque de 10.50€, au nom de sa mère, concernant l'achat de masques dans le cadre de la COVID. Or la mère de cette personne bénéficiait d'une mesure de protection majeur vulnérable et n'était pas en droit d'effectuer cette démarche.

L'association gestionnaire de ladite mesure n'a jamais régularisé cette créance. Les poursuites administratives se sont révélées infructueuses.

Le C.C.A.S. doit se prononcer sur l'admission en non-valeur du montant et son inscription en dépenses (article 6541 – Créances admises en non-valeur) du budget en cours.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la mise en non-valeur de la somme de 10.50 € due par la personne redevable,
- Accepte, par extension, que les créances irrécouvrables unitaires inférieures à 100.00€ puissent être régularisées par décision de Monsieur le Président ou son représentant,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 13 mars 2026



Yves MULLER

po *Yves Muller* *Virginie Fournier*

Président du C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-2657 02696-2026 0313-D11_2026NON